

RÉSIDENCE MAZUREVA

16-18 chemin de MAZURIE
31140 - AUCAMVILLE



GROS ŒUVRE

Ossature générale en béton armé et maçonnerie.

Structure horizontale en plancher, dalle pleine en béton à tous les niveaux, épaisseur 20 cm minimum.

Murs séparatifs des logements en béton ou cloisons type SAD, épaisseur 18 cm, suivant plans de l'architecte.

Façades et murs en maçonnerie ou béton.

FACADES

Façades enduites teintées dans la masse avec éléments décoratifs suivant plans de l'architecte.

COUVERTURE

Charpente bois réalisée en éléments industrialisés de type fermettes ou traditionnelle.

Couverture en tuiles de terre cuite.

Descentes d'eaux pluviales extérieures et boîtes à eau en zinc ou aluminium laqué.

ISOLATION THERMIQUE

Conforme à la Règlementation Environnementale 2020 seuil 2025.

Isolation des combles par isolant naturel type ouate de cellulose ou équivalent sur le plafond en plaques de plâtre.

Isolation des murs périphériques par complexe isolant polystyrène et plâtre selon étude énergétique et environnementale.

Perméabilité à l'air des bâtiments inférieure à 0,80 m³.h/m² sous 4 Pa.

MENUISERIES EXTERIEURES

Menuiseries en PVC avec double vitrage isolant clair faible émissivité 4/16 argon/4 et granité dans les salles de bains.

Occultations par volets roulants PVC et coffres PVC sur toutes les ouvertures des pièces principales (sauf salles de bains), commande électrique dans les séjours, commande à sangle ou tringle sur fenêtres et portes-fenêtres des autres pièces.

MENUISERIES INTERIEURES

Porte palière à âme pleine isolante sur cadre bois ou huisserie métallique, serrure sécurité 3 points, conforme aux normes acoustiques en vigueur.

Portes intérieures isoplanes alvéolaires laquées, sur huisseries peintes.

Portes de placards blanches coulissantes ou ouvrants à la française (suivant plans, y-compris placards figurés en pointillés).

Aménagements des placards par une penderie et/ou d'étagères (nombre et dimensions selon plans).

CLOISONS

Cloisons de distribution en panneaux alvéolaires à parement de plâtre de 50 mm d'épaisseur en séparation de pièces et de 70 à 100 mm pour les gaines techniques.

REVETEMENT DE MURS ET PLAFONDS

Peinture lisse blanche en plafond.

Peinture lisse blanche sur les murs de toutes les pièces.

Faïence en périphérie de la baignoire et/ou du bac à douche sur une hauteur d'environ 2.00 mètres par rapport au sol dans la salle de bains.

Faïence au-dessus du plan de travail sur une hauteur de 60 cm et retours de 60 cm dans la cuisine.

REVETEMENT DE SOL

Carrelage grés émaillé 45 x 45 avec plinthes assorties dans toutes les pièces du logement (cuisine, séjour, entrée, dégagement, salle de bains et WC) à l'exception des chambres.

Revêtement stratifié flottant (épaisseur 8 mm) sur isolant phonique dans les chambres, plinthes bois assorties ou blanches.

Dalle des balcons revêtues d'un platelage bois (suivant plans et exigences d'accessibilité).

EQUIPEMENTS SANITAIRES – VENTILATION

Salle de bains

- Plan vasque (résine ou céramique) de couleur blanche sur meuble bas de toilette, façades colorées, robinetterie mitigeuse.
- Miroir au-dessus du meuble bas avec bandeau cache lumière.
- Baignoire en acier émaillé blanc, mitigeur bain-douche et ensemble de douche.
ou
Bac à douche (dimensions selon plan), robinetterie mitigeuse et barre de douche.

WC

- Cuvette NF en porcelaine vitrifiée, réservoir à mécanisme économiseur d'eau à double débit 3/6L.

Ventilation

- Ventilation mécanique contrôlée conforme à la réglementation en vigueur et à l'étude énergétique et environnementale, de type hygroréglable B.
- Bouches d'extraction hygroréglables certifiées dans les pièces de service.
- Entrées d'air hygroréglables certifiées dans les ouvrants des pièces principales.

Robinet de puisage extérieur pour les appartements avec terrasses étanchées ou de plain-pied avec jardins à usage privés.

EQUIPEMENTS MENAGERS

Mobilier

Meuble sous évier 1 ou 2 portes, plan de travail en stratifié avec évier INOX encastré simple cuve dans les T1 et T2 ou une cuve et demi à partir des T3 (selon plan), avec égouttoir et robinetterie mitigeuse.

Meubles hauts au-dessus de l'évier et de la hotte, équipés d'une niche micro-ondes.

Façades colorées, finition et coloris au choix du coloriste de l'opération.

Electroménager

Plan de cuisson vitrocéramique encastré 2 feux (T1 et T2) et 3 ou 4 feux (T3 et plus).

Hotte aspirante au-dessus du plan de cuisson.

Four encastré sous le plan de cuisson.

Réfrigérateur top encastré pour les appartements T1 et T2, emplacement toute hauteur hors fourniture du réfrigérateur pour les autres typologies.

Attentes pour alimentations et évacuations machine à laver : quantités suivant plans.

Nota : Les plans de vente font apparaître, figurées en pointillés, les possibilités d'aménagement des cuisines. Ces dispositions sont données à titre indicatif sur les plans de vente et pourraient varier en fonction des impératifs de chantier.

ELECTRICITE

Installation électrique encastrée répondant aux normes en vigueur (NF C 15-100) et comprenant points lumineux, prises de courant régulièrement réparties.

Tableau électrique avec emplacement pour une box.

Luminaire commandé de l'intérieur sur balcon ou terrasse principale.

CHAUFFAGE/PRODUCTION D'EAU CHAUDE

Production d'eau chaude sanitaire par ballon thermodynamique individuel sur air extrait ou extérieur suivant l'étude énergétique et environnementale.

Programmation centrale assurée par un thermostat d'ambiance, régulation en fonction de la température intérieure.

Chauffage séjour/cuisine : Système thermodynamique type ballon ou pompe à chaleur suivant l'étude énergétique et environnementale.

Chauffage chambres : Panneaux rayonnants équipés d'un thermostat électronique certifié

Chauffage salle de bain et salle d'eau : Radiateur sèche serviette électrique équipés d'un thermostat électronique

TELEVISION – TELEPHONE – INTERPHONIE

Résidence et logements raccordés au réseau Fibre optique.

Téléphone

Prises RJ 45 positionnées suivant la norme en vigueur.

Télévision

Réception TV uniquement par réseau fibre dans le séjour et dans la chambre principale

Nota : les frais d'abonnement et/ou de terminaux TNT, Canal +, Canal Sat sont à la charge de l'occupant.

Vidéophonie

Interphonie ou contrôle d'accès digitale (type HAPIIX ou équivalent).

LES PARTIES COMMUNES

HALL D'ENTREE

Ensemble porte d'entrée de l'immeuble en aluminium ou acier laqué, fermeture à ventouse.

Visiophone avec platine à défilement, digicode et/ou contrôle d'accès par badge.

Aménagement du hall d'entrée – Suivant charte d'architecture CARRERE

- Sol : carrelage grès émaillé 19,5 x 120 avec plinthes assorties et paillason encastré.
- Murs : Faiences, revêtement mural décoratif et habillage avec panneaux bois et miroirs.
- Plafond : faux plafonds décoratifs modulaires à panneaux acoustiques.
- Installation électrique compris lustrerie, commande par détecteurs de présence sur minuterie.

Aménagements des circulations intérieures – Suivant charte d'architecture CARRERE

- Sol du Rez-de-Chaussée : Carrelage grès émaillé 19,5 x 120 avec plinthes assorties.
- Sols des étages : Dalles de moquette 50 x 50, plinthes bois, dalles de moquette dans l'escalier.
- Murs : revêtement mural décoratif à tous les niveaux, revêtement mural décoratif dans l'escalier.
- Plafonds : faux plafonds décoratifs modulaires à panneaux acoustiques ou peinture projetée.
- Installation électrique compris lustrerie, commande par détecteurs de présence sur minuterie.

LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS

CLOTURES ET ESPACES VERTS

Clôtures périphériques existantes ou en grillage maille plastifiée.

Espaces verts communs engazonnés et paysagés, arrosage automatique des plantations.

Piétonniers traités matériau perméable ou béton balayé.

Eclairage extérieur des accès, commandé par cellule photoélectrique ou horloge.

Boîtes aux lettres normalisées « La Poste ».

STATIONNEMENTS

Extérieurs

Voies de circulation et parkings extérieurs en enrobé noir ou dalle gazon type EVERGREEN, nombre et emplacement suivant plans

LOCAUX COMMUNS

Locaux encombrants.

AIRE 2 ROUES

Aire 2 roues en rez-de-chaussée en rez-de-chaussée de bâtiments et dispositifs fixes d'accroche vélos.

N.B : Le maître d'ouvrage se réserve le droit de modifier certains détails dans la mesure où, en cours de travaux, il se révélerait une obligation ou une possibilité d'amélioration de fonctionnement.
Le descriptif notaire plus complet qui sera notifié (« article 68 ») **prime sur le descriptif sommaire.**